



**REGLEMENT D'EXECUTION N°.....0.0.5...../2010/COM/UEMOA
PORTANT MODALITES D'APPLICATION DU REGLEMENT N° 08/CM/UEMOA
DU 26 SEPTEMBRE 2008 PORTANT ADOPTION DES REGLES VISANT A
EVITER LA DOUBLE IMPOSITION AU SEIN DE L'UEMOA ET DES REGLES
D'ASSISTANCE EN MATIERE FISCALE**

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

- Vu le Traité de l'UEMOA, notamment en son article 4, 16, 24, 26, 42, 43, 60, 61, 78, 88, 91 ;
- Vu le Règlement n°08/CM/UEMOA du 26 septembre 2008, portant adoption des règles visant à éviter la double imposition au sein de l'UEMOA et des règles d'assistance en matière fiscale ;
- Vu la Directive n°01/2008/CM/UEMOA du 28 mars 2008, portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales au sein de l'UEMOA ;
- Vu Directive n°08/2008/CM/UEMOA du 26 septembre 2008, portant harmonisation des taux de l'impôt assis sur les bénéfices des personnes morales dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu la Directive n°02/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010, portant harmonisation de la fiscalité applicable aux valeurs mobilières dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu la Décision n°10/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006, portant adoption du Programme de transition fiscale au sein de l'UEMOA ;
- Convaincu que la mise en place d'une réglementation fiscale en vue d'éviter la double imposition des revenus au sein de l'Union contribue à la promotion des activités économiques et au renforcement des relations économiques entre les Etats membres ;
- Convaincu de la nécessité d'établir entre les Etats membres de l'Union des règles d'assistance réciproque pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ;

Annexe I

CACHET DU SERVICE	

ETAT MEMBRE.....
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

**ATTESTATION
DE DOMICILIATION FISCALE**

ANNEE.....

Je soussigné
Directeur général des Impôts atteste que :

Identité du contribuable

Nom et Prénoms, Dénomination ou raison sociale :

Sigle : Forme juridique :

Objet ou Activité :

Adresse : Ville..... Commune : Rue :

BP : Tel :

Service des Impôts de rattachement :

Numéro d'identification fiscale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

est fiscalement domicilié(e).....
depuis le..... conformément aux dispositions de l'article 3 du
Règlement N°08/CM/UEMOA du 26 septembre 2008, portant adoption des règles visant
à éviter la double imposition au sein de l'UEMOA et des règles d'assistance en matière
fiscale.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Éléments établissant la domiciliation du contribuable

Le contribuable :

- a son domicile dans l'Etat membre
- autres motifs

.....
.....

Fait à..... le

Signature

NB : la présente attestation est valable uniquement pour l'année fiscale de délivrance.